

Les Postes

Les usagers des Postes fournissent environ 83 p. 100 des recettes totales du ministère, et je me demande quand ce dernier étudiera tous les documents présentés à la conférence et quand ils seront publiés. Nous pourrions en savoir plus long. Nous pourrions savoir ce que pensent les gros clients.

Le ministre se rend-il compte que ces augmentations faramineuses de tarifs pourraient bien tuer la poule aux œufs d'or et que les usagers des services postaux pourraient donner la préférence à un autre système de livraison? Je pense, par exemple, aux revues qui pourraient être livrées sur les pas de portes. Si cela arrivait, le ministère des Postes serait le grand perdant.

J'éprouve beaucoup de sympathie pour les petits hebdomadaires. Je n'ai cessé de me faire leur porte-parole. Ont-ils toujours droit au tarif préférentiel des 40 milles? Va-t-on augmenter les tarifs postaux des hebdomadaires livrés à plus de 40 milles? Ils sont déjà astronomiques et certains journaux demandent maintenant \$20. Je sais que beaucoup d'entre eux sont envoyés aux États-Unis et si l'on décide d'une augmentation, les abonnés pourraient bien renoncer à se les faire envoyer. Peut-être le ministre des Postes dira-t-il qu'il ne désire nullement se charger de faire distribuer les hebdomadaires dans un rayon de plus de 40 milles, toutefois j'aimerais qu'il nous donne son avis sur cette question.

Par ailleurs, l'augmentation de 3c. applicable au courrier de première classe est-elle décidée une fois pour toutes ou est-elle négociable? C'est à ma connaissance le plus qu'on ait augmenté le tarif en une fois. Le ministre des Postes a effectivement tâté l'opinion et laissé entendre que l'augmentation pourrait être d'un cent ou deux, mais je suis surpris qu'elle soit de 3c. Comme le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) l'a dit plus tôt, c'est vraiment une grosse augmentation. J'apprécierais les commentaires du ministre des Postes à ce sujet.

● (1622)

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, je sais que le député était à la Conférence des usagers. Le coût de la livraison des quotidiens distribués par la poste passera de 3c. à 3.8c. Quant à certains hebdomadaires canadiens, ils seront encore distribués en franchise dans un rayon de 40 milles dans les conditions prévues. J'ai pu passer beaucoup de temps à la Conférence des usagers même si elle a été tenue au même moment que les négociations avec l'Union des facteurs du Canada. Beaucoup d'entreprises ont présenté des rapports, le Conseil du détail, l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association canadienne des entreprises de télécommunications, Robert Simpson Co., un usager important partout au Canada, et beaucoup d'autres. Ces usagers étaient généralement d'accord pour reconnaître qu'il devait y avoir une hausse des tarifs.

Nous avons alors sondé le terrain pour voir jusqu'où nous pouvions aller sans nuire au marché ni faire baisser le volume de courrier. Après ces consultations, nous avons décidé que la hausse serait de 3c. En général, les usagers estimaient pouvoir s'accommoder de cette augmentation pourvu qu'ils ne paient pas plus que les autres. Ils ont dit qu'ils voulaient que nous assurions la continuité du service. Nous leur avons dit que nous essaierions de le faire en dépit des difficultés que nous connaissions avec les syndicats. Ils ont aussi dit qu'ils comprenaient

que les usagers devaient payer plus. Ce sont les principes sur lesquels nous nous sommes basés pour établir notre taux en essayant d'équilibrer la part des usagers avec celle des contribuables canadiens.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, le 16 octobre 1978, la Cour suprême du Canada a rejeté un appel du ministère des Postes qui représentait plus de 2 millions de dollars de salaire et visait 2,700 employés. Le ministre des Postes (M. Lamontagne) peut-il nous dire s'il acceptera la décision de la Cour suprême et s'il garantira que le ministère des Postes respectera l'article 39.07 de la convention collective concernant les employés occasionnels et qu'il prendra des mesures pour qu'il n'y ait pas encore 2,700 griefs?

Le ministre des Postes peut-il aussi garantir à la Chambre qu'il respectera cette décision relative à la convention collective jusqu'à ce que le médiateur-arbitre propose autre chose?

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, la première question posée par le député n'a aucun rapport avec le débat de cet après-midi. Il pourra obtenir la réponse quand je déposerai les prévisions budgétaires ou bien au comité, mais pas ici.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement concernant l'annonce faite par le ministre des Postes cet après-midi au sujet de la hausse projetée des tarifs. Il a fallu augmenter les tarifs parce que les frais que le contribuable doit assumer ont dépassé les prévisions. La façon dont la convention collective sera appliquée et la question de savoir si le ministère continuera d'avoir à assumer des frais imprévus de plus de 2 millions de dollars ont certainement trait à la hausse des tarifs. Il y a certainement un rapport entre ces questions et le ministre des Postes doit pouvoir dire au public canadien qu'il respectera la convention collective et qu'il n'y aura plus de dépenses excédentaires de ce genre.

M. l'Orateur: Je n'aurais pas été jusqu'à affirmer moi-même que la question du député n'avait rien à voir avec le sujet du débat, mais cela ne m'étonne pas que le ministre ait répondu qu'il parle aujourd'hui d'une hausse des tarifs et qu'il s'éloignerait du sujet s'il essayait de répondre à des questions qui concernent les relations de travail, surtout lorsqu'une décision de la Cour suprême du Canada est en cause.

Je mettrai fin aux questions en accordant la parole à deux autres députés, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) et le député d'Oxford (M. Halliday).

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais clarifier une question soulevée par le chef de l'opposition (M. Clark) et le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Si j'ai bien compris, le ministre a dit qu'il verrait avec le secrétaire d'État (M. Roberts) s'il y a lieu de déposer ou non ce protocole de convention. Nous voulons que le ministre des Postes (M. Lamontagne) s'engage à recommander à son collègue, le secrétaire d'État, que le protocole de convention qu'ils ont tous deux signé soit déposé. Autrement dit, ce n'est pas un discours que je demande au ministre des Postes, mais l'assurance ou l'engagement qu'il lui recommandera—ou encore qu'il acceptera ce dont nous parlons cet après-midi—à savoir que ce document soit déposé le plus tôt possible.